



Information municipale

La boîte aux lettres du Père Noël arrive devant la Mairie! Préparez vos lettres...

**RAPPEL**

La situation sanitaire ne nous permet pas de garantir avec certitude les informations publiées dans ce numéro de décembre 2020 de votre Infoflash. Entre la rédaction, la conception et la distribution de ce bulletin, certaines informations qu'il contient peuvent avoir évolué.

Afin d'obtenir des informations actualisées en temps réel, n'oubliez pas de consulter le [site internet de la Mairie](#), les panneaux d'affichage ou l'[application Illiwap](#).

Quelles que soient les décisions gouvernementales applicables à la date à laquelle vous lisez ces lignes, nous vous invitons à vous assurer des obligations qui s'imposent à tous. Consultez régulièrement le site www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Rappel important :

- Vous devez porter un masque en tout lieu dans l'espace public et le jeter dans une poubelle et non sur la voie publique.
- Le masque doit obligatoirement couvrir le nez et la bouche.

Le non-respect des mesures liées à l'état d'urgence, au port du masque et au couvre-feu est puni d'une amende de 135 €, qui peut aller jusqu'à 3750 € en cas de récidive.

Respecter la santé des autres, c'est se respecter soi-même et faire barrière au virus !

Réouverture des lieux culturels dans le respect des contraintes sanitaires

- Dès le **mercredi 2 décembre**, La **Bibliothèque Municipale** accueille à nouveau les lecteurs. Consultez le site Internet de la Mairie pour connaître les animations maintenues ou annulées.
- Selon l'évolution de la pandémie et en fonction des décisions gouvernementales à venir :
 - **La Vitrine** ouvrira ses portes le **mercredi 16 décembre** et accueillera l'exposition de Delphine Eyssette et Jonathan Exbrayat « *Mains créatrices* ».
 - **Le Sou** vous proposera ses séances de cinéma à partir du **vendredi 18 décembre**. Le programme sera prochainement disponible sur www.mairie-la-talaudiere.fr ou Facebook [@CinemaLeSou](#).
 - **La Maison du Patrimoine et de la Mesure** ouvrira le **dimanche 20 décembre**. Consultez le site internet de la Mairie pour connaître les animations maintenues ou annulées.

Les informations relative au report ou à l'annulation des spectacles prévus aux cours de cette seconde phase de confinement seront disponibles dans les prochains jours. Les abonnés et les personnes qui ont réservé des places seront contactées individuellement.

Le Point Information Jeunesse

ouvrira de nouveau à partir du **mercredi 16 décembre**. Les inscriptions pour les vacances de Noël auront lieu les **16 et 18 décembre de 14h à 18h**. D'ici là, le PIJ reste cependant accessible, sur rendez-vous individuel uniquement.

Les stages de 3^{ème} ne sont plus obligatoires mais toujours réalisables. Alors, le PIJ t'accompagne dans ta recherche : candidatures, offres du département, conventions de mini stages CCI dès 14 ans pour les vacances scolaires.

PLUS D'INFOS

31 rue Evrard, **04 77 53 95 30**
pj@latalaudiere.fr
[Fb @polejeunesse.latalaudiere](#)
[Insta @pole_jeunesse_talaudiere](#)

Enquêtes publiques

Une enquête publique relative à la **révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Talaudière** est en cours jusqu'au **16 décembre 2020**. Consultation du dossier et renseignements en Mairie. Présence du Commissaire enquêteur en Mairie pour recevoir les observations écrites ou orales du public : le **mercredi 2 décembre de 14h à 17h**, le **vendredi 11 décembre de 14h à 17h** et le **mercredi 16 décembre de 14h à 17h**.

Une enquête publique au titre des **installations classées portant sur la Société Atelier Forézien du Frais** se déroule jusqu'au **15 décembre 2020** en Mairie. Le Commissaire enquêteur tiendra des permanences le **mercredi 2 décembre de 9h à 12h** et le **mardi 15 décembre de 14h à 17h**.

Nouveau : décorez vos extérieurs pour Noël !

Chaque année nous constatons que de nombreux talaudiérois décorent leurs maisons pour Noël. Pour inciter d'autres habitants à éclairer leurs façades et contribuer aux illuminations des rues, le Comité des Fêtes organise un concours des maisons ou balcons décorés et illuminés. Les décorations doivent être visibles depuis le domaine public. Les inscriptions seront prises entre le **1^{er} et le 15 décembre** à l'accueil de la Mairie ou par email à l'adresse comitedesfetes42350@gmail.com

La remise des prix des maisons fleuries est reportée à une date ultérieure. Elle s'accompagnera de la remise des prix du nouveau concours de maisons et balcons décorés et illuminés pour Noël.

Le plan neige est, comme chaque année, réactivé.

1 – Ce qui est assuré par les services municipaux :

- le 4x4 fera en priorité les points hauts (la Buissonnière, Fontvieille, le Roule...); le camion se concentrera sur le centre-ville et ses alentours; les tracteurs se chargeront des secteurs difficiles d'accès, les écoles et les parkings,
- nous vous rappelons que des bacs de sel mélangé à de la pouzzolane, au nombre de 15, sont répartis sur le territoire communal. Ces bacs sont à la disposition des usagers pour traiter les espaces publics uniquement, ils ne sont pas à usage privatif,
- merci aux automobilistes de bien se garer afin d'éviter les accrochages pendant les tournées de déneigement.

2 – Ce qui reste à la charge des riverains :

L'article 6 de l'arrêté municipal du 6 mai 1996 précise : "Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou leurs locataires, les concierges, les commerçants, les artisans, les professions libérales ou autres sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons et sur leurs trottoirs. En cas de verglas, ils jetteront du sable ou du sel (ou, mieux, un produit déverglaçant). Leur responsabilité peut être engagée en cas d'accident dont la cause serait due au non-respect de ces obligations."

Nous comptons que chacun, automobiliste, riverain, ou piéton fera un effort de bon sens, de patience et de vigilance pour favoriser un comportement plus "citoyen".

Divers

Cap danse

Comme tous, l'association s'adapte aux contraintes sanitaires en vigueur et ne baisse pas les bras ! Des cours en visio-live sont proposés aux plus de 8 ans. Pour les plus jeunes, quelques défis seront lancés pendant cette période. Dès que nos locaux pourront être réouverts au public, des stages de rattrapage seront organisés. Bref, CAP Danse se mobilise pour que l'on continue de danser et rappelle que les cours de Street, d'Eveil et l'atelier chorégraphique inclusif offrent encore des places.

PLUS D'INFOS cap-danse@orange.fr

www.capdanse-talaudiere.fr

[Fb @associationCAPDanse42](https://www.facebook.com/associationCAPDanse42)

L'Étendard propose ses cours en visio !

En cette période compliquée, les bénévoles et salariés de l'Étendard se mobilisent pour satisfaire les adhérents et ainsi trouver un juste équilibre financier et moral pour l'association et ses adhérents. Des cours en visio sont organisés afin de permettre à chacun de garder une forme physique et de maintenir un lien avec le club.

Espérant un retour rapide à notre chère salle Jeanne d'Arc, prenez soin de vous et de vos proches.

PLUS D'INFOS

www.etendard-la-talaud.fr

Le Centre Socio-Culturel L'Horizon organise le 11 décembre de 15h à 16h30 un Café des aidants "Aidants / aidés : quelle place pour les loisirs de chacun ?"

Les inscriptions pour les vacances scolaires se font par email : merci de regarder notre site internet pour la marche à suivre à partir du 4 décembre.

PLUS D'INFOS

<https://centresocialdelatalaudiere.centres-sociaux.fr/>

Association La Talaudière esprit village

Pendant cette période de confinement nécessaire pour préserver la santé de tous, notre association s'investit quotidiennement pour venir en aide aux habitants et commerces de notre village. A ce titre nous nous efforçons de répondre aux différentes demandes de services compatibles avec les règles sanitaires.

PLUS D'INFOS **07 49 15 94 42**

esprit.village.latalaudiere@gmail.com

[Fb @latalaudiere.esprit.village](https://www.facebook.com/latalaudiere.esprit.village)

Les jardins familiaux de la Chazotte

proposent une parcelle de terrain d'environ 280 m² sur le site des jardins du Montcel. Les personnes qui désirent jardiner au sein de l'association doivent envoyer un courrier de demande à la Mairie de La Talaudière. La location implique une présence régulière pour un entretien à l'année.

Ce courrier sera transmis au président de l'association qui décidera de l'attribution de la parcelle.